



Syndicat mixte pour la création l'aménagement et la gestion de aéroport de Brive-Souillac (Siren : 251903175)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Brive-la-Gaillarde
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	05/12/1988
Date d'effet	05/12/1988

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19100 BRIVE
Téléphone	05 55 92 39 39
Fax	05 55 92 39 00
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	120 395
Densité moyenne	137,88

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
46	Souillac (214603094)	4 088
24	Terrasson-Lavilledieu (212405476)	6 362

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CA du Bassin de Brive (200043172)	CA

- Dont 5 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CHAMBRE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LOT (184600013)
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORREZE (130007701)
DEPARTEMENT DE LA CORREZE (221927205)
DEPARTEMENT DU LOT (224600015)
REGION LIMOUSIN (238708507)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire - le syndicat a pour objet de prendre en charge la création de l'aérodrome de BRIVE-SOUILAC situé sur les communes de Nespouls (19) et Cressensac (46), d'en poursuivre l'aménagement, d'en assurer la mise en service, la gestion, l'entretien, l'exploitation et le développement ultérieur, - ainsi que la gestion des installations de Brive Laroche transférées par l'Etat dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)